

Présentation de l'enquête ES
« Établissements et services médico-sociaux »

Historique des enquêtes « ES »

L'enquête « ES » établissements et services médico-sociaux est réalisée par la DREES auprès des gestionnaires de structures sociales et médico-sociales pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale.

C'est une enquête exhaustive, lancée pour la première fois en 1982. Renouvelée en 1983, elle a été ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. L'enquête portant sur l'année 1997 est la dernière portant à la fois sur les champs « handicap » et « difficulté sociale » ; il est à noter que la clientèle décrite en 1997 est celle accueillie dans les structures pour personnes en difficulté sociale puisque l'enquête de 1995 avait collecté des données sur la clientèle des structures pour personnes handicapées. L'enquête suivante, ES 2001, n'a concerné que les structures pour personnes handicapées. De même, ES 2006 (collecte début 2007) porte sur le champ du handicap.

Parallèlement, les structures pour personnes en difficulté sociale ont été enquêtées par ES 2004, et plus récemment ES 2008.

Un rythme quadriennal est maintenant adopté distinctement pour chacune des deux enquêtes « ES-handicap » et « ES-difficulté sociale ».

L'objectif de cette collecte régulière est de dresser un bilan de l'activité desdites structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies.

Ces informations constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (par l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

Champs des enquêtes « ES »

Les enquêtes « ES » couvrent le territoire de la France métropolitaine et les départements d'outre mer.

Les populations enquêtées :

- dans l'enquête « ES – Handicap » : les populations accueillies dans les établissements et services pour personnes handicapées ;
- dans l'enquête « ES - Difficulté Sociale » : les populations accueillies dans les établissements et services pour personnes en difficulté sociale.

Organisation de la collecte des données

Ces enquêtes sont réalisées par voie postale. Le repérage des structures à enquêter s'effectue à partir d'une extraction du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère en charge de la Santé (FINESS) mis à jour par les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), aujourd'hui les agences régionales de santé (ARS). Certaines informations sont saisies a priori à partir des éléments fournis par le fichier FINESS et éventuellement corrigées par les structures (la capacité d'accueil notamment). L'envoi est centralisé. Les structures adressent les questionnaires remplis aux DRASS/ARS qui effectuent les premiers contrôles puis renvoient les questionnaires à un organisme chargé de la saisie. Une fois le fichier saisi, il est renvoyé en DRASS/ARS où il est éventuellement corrigé, puis remonte à la DREES où sa qualité est contrôlée et où d'autres corrections peuvent être apportées.

L'enquête ES 2006 - Handicap

L'enquête ES 2006 a recueilli des données concernant les établissements et services en direction des adultes et enfants handicapés. Si l'organisation du questionnaire est identique à l'enquête précédente portant sur le même champ (ES 2001), certaines modifications ont toutefois été opérées.

Par rapport aux collectes précédentes, le changement majeur en 2006 porte sur la méthode de recueil qui a été spécifiquement adaptée pour deux types de structures : les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). En effet, ces centres étaient jusqu'en 2001 enquêtés de la même manière que l'ensemble des autres structures. Il s'est toutefois avéré à l'exploitation des données que ce mode de recueil n'était pas adéquat : l'ensemble des structures fonctionnent selon une logique de places installées, alors que les CMPP et les CAMSP sont des services ambulatoires qui reçoivent des enfants pour des consultations. L'analyse des données révélait par conséquent un nombre non négligeable de données manquantes et de champs mal renseignés. Un travail de réflexion préparatoire a donc abouti en 2006 à la production d'une feuille de questionnaire spécifique à ces deux structures (voir trame du questionnaire en annexe Fiche 2B).

Par ailleurs, certaines questions ont été rajoutées et d'autres supprimées ou modifiées dans le questionnaire d'enquête d'ES 2006, à la suite des décisions du comité de pilotage de l'enquête. Ces changements seront au fur et à mesure mentionnés dans le document dans les parties concernées. Le questionnaire complet peut être consulté en annexe.

Enfin, deux nouveaux types de structures pour enfants et adolescents sont pris en compte en 2006 : les établissements expérimentaux et les établissements d'accueil temporaire.

Précautions méthodologiques

Représentativité des données départementales

Les données présentées dans ce document sont pondérées afin de tenir compte des structures non répondantes. La pondération appliquée est calculée au niveau national de façon à respecter, pour chaque type de structure, le nombre et les capacités installées de l'ensemble

des structures répondantes et non répondantes (voir annexe 2). Ces données de calage sont issues d'un travail de vérification et de correction mené par les DRASS à la fin de la collecte sur les capacités installées dans chaque structure relevant de leur territoire. Elles permettent ainsi de calculer les taux d'équipements départementaux et régionaux de chaque type de structure. Ces taux sont les seules données qui peuvent être présentées à ces niveaux géographiques. Les informations plus détaillées sur l'activité, la clientèle ou le personnel présentées dans le document de travail sont une bonne estimation au niveau national. En revanche, la pondération n'est pas pertinente pour une déclinaison au niveau régional et départemental, chaque région devant appliquer ses propres redressements.

Une pondération spécifique a été calculée pour les CMPP et les CAMSP pour les raisons évoquées plus haut. Des documents explicitant le calcul des différentes pondérations se trouvent en annexe 2.

Un bon taux de réponse en 2006

Le taux de réponse sur l'ensemble des structures pour enfants et adolescents est de 95 %, représentatif de 96 % des places. Il est à plus de 90 % pour l'ensemble des structures à la seule exception des établissements expérimentaux (89 %) et des établissements d'accueil temporaire (75 %).

Libellé de la catégorie	Nomenclature FINESS	Taux de réponse (en %)	
		Nombre de structures	Nombre de places
Instituts médico-éducatifs (IME)	183, 184, 185	95,1	96,2
Jardins d'enfants spécialisés	402	100,0	100,0
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	186	95,6	94,8
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	188	91,5	93,0
Établissements pour déficients moteurs	191, 192, 193	96,9	97,9
Instituts pour déficients visuels	194	97,2	88,4
Établissements pour déficients auditifs	195	97,7	94,0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	196	100,0	100,0
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	377	88,9	82,0
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	390	75,0	95,4
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	189	97,8	-
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	190	91,2	-
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	182	93,7	95,1
<i>Établissements pour enfants et adolescents handicapés</i>		<i>94,6</i>	<i>95,5</i>

Comparabilité d'ES 2006 avec les enquêtes précédentes

Une mise en comparaison des données d'ES 2006 avec les deux enquêtes précédentes ES2001 et ES1995 est proposée dans le document lorsque les nomenclatures n'ont pas subi de modifications. Cela a permis de mettre en évidence certaines évolutions sur la dernière décennie 1995-2006 pour les activités des structures et le personnel ainsi que pour la clientèle accueillie. Ce sont les données de l'enquête ES 1995 qui ont été utilisées plutôt que celles d'ES 1997 car cette dernière avait enquêté la clientèle des structures accueillant des populations en situation sociale difficile ; la clientèle souffrant de handicaps ayant été enquêtée deux ans auparavant par ES 1995.

Le statut du personnel dans les structures enquêtées. Ce champ a été modifié entre l'enquête de 2001 et 2006. Le terme « statut » ne recouvre pas les mêmes informations en 2001 et en 2006, rendant impossible toute comparaison des deux enquêtes sur cette question.

En 2001, il était demandé aux structures de décrire les champs suivants :

- le statut du personnel, en distinguant le personnel statutaire (type de fonction publique, type de convention collective, etc.) et le personnel non statutaire (contrats emploi solidarité, autres contrats aidés et emplois jeunes).
- et le type d'accord 35h qui correspondait aux modalités de récupération du temps de travail (établissements ayant signé un accord avant le 1^{er} janvier 2002)

En 2006, les modifications suivantes ont été adoptées par le comité de pilotage :

- Le type d'accord 35h n'est plus pris en compte dans le questionnaire.
- Un nouveau champ « Statut et type de contrat » est introduit avec des modalités permettant notamment de distinguer les contrats à durée indéterminée (CDI) et ceux à durée déterminée (CDD), mais aussi de mieux identifier les contrats aidés. Trois types de réponse sont ainsi proposées : pour la fonction publique (distinguant les titulaires, stagiaire ou fonctionnaire-élève et contractuel / vacataire / auxiliaire), les conventions collectives ou autres accords (CDI, CDD, vacation, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et enfin les contrats aidés (contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, autre contrat aidé). Les stagiaires sont exclus de la description du personnel, en revanche l'information de savoir si l'établissement accueille des stagiaires est recueillie par ailleurs dans la partie décrivant l'activité de l'établissement (fiche 2, voir modèle de questionnaire en annexe de ce document).
- Un autre champ nouveau est celui de « Fonction publique ou convention » qui distingue la fonction publique (Titre II, Titre III et Titre IV), les conventions collectives (les différents types) et une catégorie Autre (qui regroupe les accords d'établissement, ceux qui n'ont pas d'accord d'établissement ni de convention collective et les congréganistes non salariés).

Organisation du document de travail

Le présent document porte exclusivement sur les structures assurant l'accueil d'enfants et adolescents handicapés. Une première partie présente des résultats globaux sur l'ensemble des structures pour enfants enquêtées. Ensuite, un chapitre spécifique détaille les données concernant chaque type de structure. Le document s'organise en deux parties :

- Les services à domicile et ambulatoires : regroupent les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les centres médico-psycho-pédagogiques et les centres d'action médico-sociale précoce.
- Les établissements d'éducation spéciale : à savoir les instituts médico-éducatifs pour déficients intellectuels, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements pour polyhandicapés, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, les établissements pour déficients moteurs, les instituts pour déficients visuels, ceux pour déficients auditifs, et ceux pour sourds-aveugles ainsi que les établissements expérimentaux. Les structures d'accueil temporaire ne seront pas détaillées dans un chapitre distinct, les effectifs étant trop faibles. Néanmoins le lecteur trouvera quelques repères les concernant dans le chapitre « Données globales ».

**Données globales sur l'ensemble des structures
pour enfants et adolescents handicapés**

Caractéristiques des structures pour enfants et adolescents handicapés enquêtées en 2006

Caractéristiques générales des structures enquêtées en 2006

Les données du tableau ci-dessous ne sont pas comparables avec celles des enquêtes ES précédentes, étant donné que les types de structures couvertes ne sont pas identiques. Le champ de l'enquête en 2006 tient compte des établissements expérimentaux et des établissements d'accueil temporaire non enquêtés auparavant.

En revanche, lorsque le type de structure est précisé, la comparaison devient possible (voir plus loin la partie concernant les évolutions entre l'enquête de 1995 et celle de 2006).

Tableau 1. Caractéristiques générales des structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation en 2006

	Établissements	Services ^(a)	Ensemble
Nombre de structures	2 080	2 023	4 103
Nombre de places installées	106 642	33 836 ^(b)	140 478 ^(b)
Nombre de prises en charge ^(c)	107 352	34 352 ^(b)	141 704 ^(b)
Nombre d'entrées (12 derniers mois)	21 230	10 273 ^(b)	31 503 ^(b)
Nombre de sorties (12 derniers mois)	20 475	7 883 ^(b)	28 358 ^(b)

^(a) La catégorie « services » regroupe les services à domicile et ambulatoire (SESSAD, CMPP, CAMSP).

^(b) Ces totaux ne comprennent pas les CMPP, CAMSP qui ont un mode de fonctionnement ambulatoire.

^(c) Ces chiffres peuvent contenir des doubles comptes ; un même enfant peut être pris en charge par deux structures simultanément. Il s'agit donc de chiffres sur les prises en charge et non sur le nombre total de personnes accueillies.

Champ : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006. FINESS et données d'enquête corrigées par les DRASS.

Tableau 2. Distribution des structures, du nombre de places installées et du nombre d'enfants et adolescents accueillis, selon le type de structure, estimations au 31 décembre 2006

Type de structures	Nombre de structures	Nombre de places installées	Nombre de personnes accueillies ^(d)
Établissements d'éducation spéciale			
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	1 229	70 012	71 386
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	362	14 962	14 582
Établissements pour enfants polyhandicapés	189	5 030	5 057
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	131	7 352	7 269
Instituts pour déficients auditifs	87	5 526	5 331
Instituts pour déficients visuels	36	1 987	1 783
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	11	896	841
Établissement expérimental	27	593	835
Établissement d'accueil temporaire	8	284	268
Services à domicile et ambulatoires			
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	1 300	33 836	34 352
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	450	--	--
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	273	--	--
Total	4 103	140 478 ^(c)	

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

^(c) Ce total ne tient pas compte des CMPP et CAMSP qui ont un mode de fonctionnement ambulatoire.

^(d) Le total général n'est pas calculé du fait des doubles comptes possibles (cf. note (c) tableau 1).

Champ : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006. FINESS et données d'enquête corrigées par les DRASS.

Tableau 3. Distribution du nombre d'entrées et de sorties au cours de l'année 2006 dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, selon le type de structure

Type de structure	Nombre d'entrées (12 derniers mois)	Nombre de sorties (12 derniers mois)
Établissements d'éducation spéciale		
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	12 552	12 140
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	4 397	4 328
Établissements pour enfants polyhandicapés	665	606
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	1 249	1 250
Instituts pour déficients auditifs	893	894
Instituts pour déficients visuels	313	260
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	105	120
Établissement expérimental	702	523
Établissement d'accueil temporaire	354	354
Services à domicile		
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	10 273	7 883

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

Champ : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Répartition départementale de l'équipement pour enfants et adolescents handicapés (hors CMPP et CAMSP)

Tableau 4. Répartition régionale et départementale du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, au 31 décembre 2006

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	67 Bas-Rhin	2 328	268 686	8,7
	68 Haut-Rhin	1 808	183 951	9,8
		4 136	452 637	9,1
72 Aquitaine	24 Dordogne	833	83 700	10,0
	33 Gironde	3 950	334 755	11,8
	40 Landes	605	81 060	7,5
	47 Lot-et-Garonne	647	72 065	9,0
	64 Pyrénées-Atlantiques	1 588	141 706	11,2
	7 623	713 286	10,7	
83 Auvergne	3 Allier	920	71 586	12,9
	15 Cantal	302	29 266	10,3
	43 Haute-Loire	554	51 965	10,7
	63 Puy-de-Dôme	1 483	140 027	10,6
	3 259	292 844	11,1	
25 Basse-Normandie	14 Calvados	1 984	171 334	11,6
	50 Manche	1 109	118 871	9,3
	61 Orne	1 153	69 819	16,5
	4 246	360 024	11,8	
26 Bourgogne	21 Côte-d'Or	1 190	125 084	9,5
	58 Nièvre	534	45 739	11,7
	71 Saône-et-Loire	935	123 982	7,5
	89 Yonne	773	80 860	9,6
	3 432	375 665	9,1	
53 Bretagne	22 Côtes-d'Armor	1 314	133 543	9,8
	29 Finistère	1 887	211 741	8,9
	35 Ille-et-Vilaine	2 125	249 557	8,5
	56 Morbihan	1 322	166 778	7,9
	6 648	761 619	8,7	
24 Centre	18 Cher	788	70 540	11,2
	28 Eure-et-Loir	951	109 233	8,7
	36 Indre	510	49 015	10,4
	37 Indre-et-Loire	1 533	143 280	10,7
	41 Loir-et-Cher	720	75 709	9,5
	45 Loiret	1 362	166 043	8,2
	5 864	613 820	9,6	
21 Champagne-Ardenne	8 Ardennes	1 054	72 445	14,5
	10 Aube	756	73 827	10,2
	51 Marne	1 171	141 234	8,3
	52 Haute-Marne	538	43 124	12,5
	3 519	330 630	10,6	
94 Corse	2A Corse-du-Sud	266	29 031	9,2
	2B Haute-Corse	234	34 270	6,8
	500	63 301	7,9	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
43 Franche-Comté	25 Doubs	1 551	132 565	11,7
	39 Jura	628	63 318	9,9
	70 Haute-Saône	630	58 345	10,8
	90 Territoire de Belfort	476	35 133	13,5
		3 285	289 361	11,4
23 Haute-Normandie	27 Eure	1 301	153 486	8,5
	76 Seine-Maritime	3 417	319 422	10,7
		4 718	472 908	10,0
11 Île-de-France	75 Paris	2 735	430 057	6,4
	77 Seine-et-Marne	2 875	366 331	7,8
	78 Yvelines	2 426	388 219	6,2
	91 Essonne	2 781	334 116	8,3
	92 Hauts-de-Seine	2 225	387 136	5,7
	93 Seine-Saint-Denis	2 369	437 402	5,4
	94 Val-de-Marne	2 245	336 516	6,7
	95 Val-d'Oise	2 022	338 519	6,0
		19 678	3 018 296	6,5
91 Languedoc-Roussillon	11 Aude	637	76 791	8,3
	30 Gard	1 344	168 679	8,0
	34 Hérault	1 868	244 567	7,6
	48 Lozère	369	16 883	21,9
	66 Pyrénées-Orientales	852	98 861	8,6
		5 070	605 781	8,4
74 Limousin	19 Corrèze	560	47 549	11,8
	23 Creuse	369	23 114	16,0
	87 Haute-Vienne	768	78 075	9,8
		1 697	148 738	11,4
41 Lorraine	54 Meurthe-et-Moselle	2 239	179 682	12,5
	55 Meuse	484	48 020	10,1
	57 Moselle	2 472	248 360	10,0
	88 Vosges	831	91 534	9,1
		6 026	567 596	10,6
73 Midi-Pyrénées	9 Ariège	344	32 197	10,7
	12 Aveyron	694	57 421	12,1
	31 Haute-Garonne	3 136	293 834	10,7
	32 Gers	654	37 781	17,3
	46 Lot	377	34 655	10,9
	65 Hautes-Pyrénées	786	47 586	16,5
	81 Tarn	924	82 406	11,2
	82 Tarn-et-Garonne	367	54 562	6,7
		7 282	640 442	11,4
31 Nord-Pas-de-Calais	59 Nord	6 731	707 731	9,5
	62 Pas-de-Calais	4 339	392 687	11,0
		11 070	1 100 418	10,1

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
52 Pays de la Loire	44 Loire-Atlantique	2 948	324 438	9,1
	49 Maine-et-Loire	2 142	205 096	10,4
	53 Mayenne	626	78 619	8,0
	72 Sarthe	1 206	140 636	8,6
	85 Vendée	1 056	144 467	7,3
		7 978	893 256	8,9
22 Picardie	2 Aisne	1 387	140 354	9,9
	60 Oise	1 583	218 422	7,2
	80 Somme	1 629	143 540	11,3
		4 599	502 316	9,2
54 Poitou-Charentes	16 Charente	780	76 308	10,2
	17 Charente-Maritime	1 292	131 620	9,8
	79 Deux-Sèvres	930	84 587	11,0
	86 Vienne	1 187	99 096	12,0
		4 189	391 611	10,7
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 Alpes-de-Haute-Provence	207	36 185	5,7
	5 Hautes-Alpes	268	31 073	8,6
	6 Alpes-Maritimes	1 763	238 895	7,4
	13 Bouches-du-Rhône	3 489	480 128	7,3
	83 Var	1 518	223 664	6,8
	84 Vaucluse	837	135 029	6,2
		8 082	1 144 974	7,1
82 Rhône-Alpes	1 Ain	1 381	154 388	8,9
	7 Ardèche	461	72 505	6,4
	26 Drôme	1 233	118 389	10,4
	38 Isère	2 484	310 732	8,0
	42 Loire	1 905	181 794	10,5
	69 Rhône	3 871	432 113	9,0
	73 Savoie	957	100 359	9,5
	74 Haute-Savoie	1 403	182 521	7,7
		13 695	1 552 801	8,8
France métropolitaine		136 596	15 292 324	8,9
Départements d'outre-mer		3 882	609 616	6,4
France entière		140 478	15 901 940	8,8

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS.

Modalités d'accueil et types d'agréments de clientèle en 2006

Les données relatives à la modalité d'accueil et à l'agrément de clientèle de la structure enquêtée sont recueillies différemment en 2006 par rapport aux enquêtes précédentes. Avant 2006, ces champs du questionnaire étaient préremplis à partir des données fournies par le répertoire FINESS. En 2006, il est demandé aux gestionnaires des établissements et services de remplir ces champs à partir d'une nomenclature spécifiquement proposée pour ES 2006.

Bien que cette nomenclature s'inspire largement de FINESS, elle est bien plus synthétique, et par conséquent, les comparaisons entre différentes enquêtes sont moins systématiques.

Les tableaux suivants décrivent, pour l'ensemble des structures (hormis les CMPP et les CAMSP), le nombre de places installées selon le type d'accueil, et la nature de l'agrément de clientèle. Ces informations sont détaillées pour chaque type de structure plus loin dans le document.

Tableau 5. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	41 170	29,3
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	1 226	0,9
Accueil temporaire	426	0,3
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	66 835	47,6
Accueil familial	779	0,6
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	28 901	20,6
Autre	1 141	0,8
Total répondants	140 478	100,0
Total places	140 478	

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 6. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	68 406	48,8
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	18 418	13,1
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	10 811	7,7
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	3 784	2,7
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	11 813	8,4
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	359	0,3
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	5 338	3,8
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	10 089	7,2
Polyhandicapés	8 401	6,0
Autres	2 777	2,0
Total répondants	140 196	100,0
Total places	140 478	

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Caractéristiques du personnel des structures pour enfants handicapés en 2006 (hors CMPP et CAMSP)

Le taux d'encadrement est obtenu par un calcul rapportant les effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP) sur le nombre de places installées. Le résultat est exprimé en nombre de personnel encadrant pour 100 places.

Tableau 7. Distribution du personnel (effectifs et équivalent temps plein, ETP) et du taux d'encadrement pour 100 places, selon le type de structure. Situation au 31 décembre 2006

Type de structures pour enfants handicapés	Personnel en effectifs	Personnel en ETP	Taux d'encadrement pour 100 places
Établissements d'éducation spéciale			
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	54 902	43 243	61,8
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	15 844	11 819	79,0
Établissements pour enfants polyhandicapés			
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	8 530	6 007	119,2
Instituts pour déficients auditifs	8 543	6 487	88,2
Instituts pour déficients visuels	5 165	3 787	68,5
Instituts pour déficients visuels	2 299	1 679	84,5
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	1 044	757	84,5
Établissement expérimental	315	217	36,6
Établissement d'accueil temporaire	260	220	77,3
Services à domicile			
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	18 888	9 272	27,4

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 8. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Personnel de direction, de gestion et d'administration		
Directeur	13 363	8 001,3
Médecin directeur	2 878	1 760,8
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	65	33,3
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	1 534	992,7
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	6 451	3 841,0
	2 436	1 373,6
Personnel des services généraux		
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	20 766	15 286,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	10 654	7 646,4
Autre personnel des services généraux	5 003	3 970,6
	5 109	3 669,9
Personnel d'encadrement sanitaire et social		
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	3 939	3 081,4
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	330	289,3
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	49	41,6
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	70	63,8
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	25	14,6
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	81	46,4
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	38	32,2
Chef de service éducatif	40	29,7
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	2 531	2 043,1
Cadre infirmier psychiatrique	85	50,1
Autre cadre de service pédagogique et social	9	5,0
	196	130,9
	137	99,0

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	117	76,7
Autre personnel d'encadrement	232	159,0
Personnel éducatif, pédagogique et social	48 888	41 673,4
<i>Enseignement</i>		
Éducateur scolaire	616	454,6
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	2 693	2 314,7
Instituteur et professeur des écoles	2 020	1 764,8
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	375	286,2
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	74	63,1
Moniteur EPS et éducateur sportif	1 153	848,6
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	900	701,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	118	99,5
<i>Travail</i>		
Éducateur technique spécialisé	2 129	1 933,8
Éducateur technique	1 461	1 278,9
Moniteur d'atelier	601	525,6
<i>Éducation spécialisée</i>		
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	16 168	14 265,8
Moniteur éducateur	8 484	7 562,5
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	1 046	880,8
Aide-médico-psychologique	5 750	5 174,2
<i>Famille et Groupe</i>		
Assistant de service social	1 784	901,7
Moniteur d'enseignement ménager	35	24,0
Conseiller en économie sociale familiale	303	230,2
Assistante familiale ou maternelle	562	480,9
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	19	15,2
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	165	120,6
Instructeur de locomotion	77	47,1
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	13	8,5
Animateur social	355	276,9
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1 606	1 184,8
<i>Communication</i>		
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	141	95,3
Interprète en langue des signes	142	71,5
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	97	62,5
Personnel médical	4 919	957,4
Psychiatre	2 474	580,9
Pédiatre	568	85,8
Médecin en rééducation fonctionnelle	438	94,9
Autre spécialiste	474	70,6
Médecin généraliste	964	125,2
Psychologue et personnel paramédical	21 408	12 279,2
Psychologue	5 298	2 500,7
Infirmier DE et autorisé	2 534	1 685,4
Infirmier psychiatrique	94	72,8
Puéricultrice	41	26,6
Masseur kinésithérapeute	1 755	1 122,2
Ergothérapeute	1 148	724,0
Orthophoniste	3 694	1 825,3
Audio prothésiste	78	9,5
Orthoptiste	324	134,3
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	3 722	1 934,3
Aide-soignant	1 771	1 503,0
Auxiliaire de puériculture	518	456,4
Autre personnel paramédical	431	284,7
Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs	2 490	2 197,1
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	377	307,6
En attente de formation de moniteurs éducateurs	258	230,9
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	237	201,8
En formation d'éducateurs spécialisés	378	353,2
En formation de moniteurs éducateurs	197	188,7
En formation d'aides médico-psychologiques	536	504,3

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Autre personnel en formation ou en attente de formation	507	410,8
Répondants	115 773	83 476,5
Total	115 790	83 488,0

Remarque : Les taux d'encadrement par type de fonction exercée sont calculés pour chaque type de structure dans les chapitres suivants.

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

La question sur le diplôme n'est posée que lorsque la fonction principale exercée est l'une des suivantes : directeur, chef de service éducatif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants, aide médico-psychologique et animateur social.

Trois nomenclatures distinctes sont proposées : une pour les directeurs et chefs de service éducatif, une deuxième pour les moniteurs éducateurs, éducateurs de jeunes enfants ou moniteurs de jardin d'enfants et aides médico-psychologiques, et une dernière pour les animateurs sociaux.

Tableau 9. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon le diplôme ou corps statutaire. Situation au 31 décembre 2006

Diplôme ou corps statutaire, selon la fonction exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Directeurs et chefs de service éducatifs		
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale - CAFDES	1 353	818,3
Corps des directeurs des établissements sociaux (pour les personnels de la fonction publique uniquement)	180	101,7
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention social - CAFERUIS	238	199,0
Diplôme supérieur de travail social - DSTS	258	192,8
Autre diplôme de niveau I ou II	1 469	1 003,3
Diplôme de niveau III	1 180	937,9
Autre diplôme (niveau IV ou V)	89	62,9
Aucun diplôme	67	48,9
Effectif répondants	4 834	3 364,8
Effectif total directeurs et chefs de services éducatifs	5 409	3 803,9
Animateurs sociaux		
Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation - DEFA	53	45,0
DUT carrière sociale option « animation sociale et socioculturelle »	38	32,5
Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse - BEATEP ou Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - BPJEPS	27	21,5
Autres diplômes ou brevets relatifs à l'animation	120	85,7
Aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation	25	18,9
Effectif répondants	262	203,6
Effectif total animateurs sociaux	355	276,9
Éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs et aides médico-psychologiques		
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	15 384	13 592,9
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	1 105	939,2
Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	7 837	7 000,8
Certificat d'aptitude à la fonction d'aide médico-psychologique (ex-CAFAMP)	5 321	4 822,5
Autre diplôme	611	521,2
Aucun diplôme	268	210,1
Effectif répondants	30 526	27 086,7
Effectif total éducateurs et aides médico-psychologiques	31 448	27 883,4

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Les bénévoles dans les structures pour enfants handicapés en 2006

La question sur les personnes bénévoles qui interviennent dans les structures pour enfants handicapés recueille une information binaire sur la présence ou non d'au moins un bénévole.

Tableau 10. Répartition des structures ayant déclaré accueillir des bénévoles, selon le type de structure pour enfants handicapés. Situation au 31 décembre 2006

Type de structure pour enfants handicapés	Structures ayant déclaré accueillir des bénévoles	
	Nombre	Pourcentage
Établissements d'éducation spéciale		
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	106	8,7
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	25	6,9
Établissements pour enfants polyhandicapés	30	15,9
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	29	22,3
Instituts pour déficients auditifs	6	7,4
Instituts pour déficients visuels	7	18,9
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	0	--
Établissement expérimental	0	--
Établissement d'accueil temporaire	0	--
Services à domicile et ambulatoires		
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	43	3,3

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

Lecture : Sur 100 établissements pour enfants déficients intellectuels, 8,7 ont déclaré accueillir des bénévoles.

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Évolutions des structures pour enfants handicapés entre 1995 et 2006

Tableau 11. Distribution des structures pour enfants handicapés selon leur type. Évolutions entre 1995 et 2006

Type de structure pour enfants handicapés	Nombre de structures (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
Établissements d'éducation spéciale				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	1 213	1 208	1 229	1,3
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	327	342	362	10,7
Établissements pour enfants polyhandicapés	88	159	189	114,8
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	129	123	131	1,6
Instituts d'éducation sensorielle	146	149	134	-8,2
Établissement expérimental	--	--	27	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	8	--
Services à domicile et ambulatoires				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ^(c)	526	911	1 300	147,1
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	^(d)	355	450	--
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	^(d)	199	273	--

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

^(c) Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

^(d) Les données publiées sur ES1995 ne distinguent pas le nombre de centres et le nombre d'antennes rattachées.

Champ : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

Tableau 12. Distribution du nombre de places installées dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006

Type de structures pour enfants handicapés	Nombre de places (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
Établissements d'éducation spéciale				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	76 324	71 207	70 012	-8,3
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	16 195	15 617	14 962	-7,6
Établissements pour enfants polyhandicapés	2 645	4 387	5 030	90,2
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	8 034	7 363	7 352	-8,5
Instituts d'éducation sensorielle	12 367	9 661	8 409	-32,0
Établissement expérimental	--	--	593	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	284	--
Services à domicile				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ^(c)	12 794	22 835	33 836	164,5

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

^(c) Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

Tableau 13. Distribution du nombre de personnes présentes au 31 décembre dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006

Type de structures pour enfants handicapés	Nombre de personnes présentes (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
Établissements d'éducation spéciale				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels ^(a)	74 302	71 407	71 386	-3,9
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	15 870	15 391	14 582	-8,1
Établissements pour enfants polyhandicapés	2 555	4 357	5 057	97,9
Établissements pour déficients moteurs ^(b)	7 882	7 217	7 269	-7,8
Instituts d'éducation sensorielle	10 681	8 332	7 955	-25,5
Établissement expérimental	--	--	835	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	268	--
Services à domicile				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ^(c)	12 376	23 964	34 352	177,6

^(a) Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

^(b) Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

^(c) Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

Champ : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.